



PRÉFET DE L'ESSONNE

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DES
PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES

SECRETARIAT DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE
CHARGÉE D'ÉTABLIR LA LISTE D'APTITUDE AUX
FONCTIONS DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

ARRÊTÉ

n° 2019.PREF/DCPPAT/BUPPE/188 du 21 octobre 2019

**portant abrogation de l'arrêté n° 2018.PREF.DCPPAT/BUPPE/247 du 4 décembre 2018
modifiant l'arrêté n° 2018.PREF.DCPPAT/BUPPE/229 du 14 novembre 2018
portant renouvellement de la Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude
aux fonctions de commissaire enquêteur pour le département de l'Essonne**

**LE PRÉFET DE L'ESSONNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

- Vu** le Code de l'environnement, notamment ses articles L123-4 et suivants, R123-34 et D123-35 et suivants,
- Vu** le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R133-1 et suivants,
- Vu** le code général des collectivités territoriales,
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- Vu** le décret du 27 avril 2018 portant nomination de M. Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet hors-classe, en qualité de Préfet de l'Essonne,
- Vu** le décret du 8 janvier 2019 portant nomination de M. Benoît KAPLAN, administrateur civil hors classe, en qualité de sous-préfet, Secrétaire général de la préfecture de l'Essonne,
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2019.PREF-DCPPAT-BCA-014 du 21 janvier 2019 portant délégation de signature à M. Benoît KAPLAN, Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement chef-lieu,
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2018.PREF.DCPPAT/BUPPE/229 du 14 novembre 2018 portant renouvellement de la Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour le département de l'Essonne,
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2018.PREF.DCPPAT/BUPPE/247 du 04 décembre 2018 modifiant l'arrêté n° 2018.PREF.DCPPAT/BUPPE/229 du 14 novembre 2018 portant renouvellement de la Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour le département de l'Essonne,
- Vu** le courriel de la Compagnie des Commissaires Enquêteurs d'Île-de-France en date du 10 octobre 2019,

CONSIDÉRANT que la représentante avec voix consultative inscrite sur la liste d'aptitude des commissaires enquêteurs, désignée initialement, est de nouveau disponible pour siéger à cette commission,

CONSIDÉRANT qu'en conséquence la composition de la commission restant identique à celle fixée par arrêté du 14 novembre 2018, il convient d'abroger l'arrêté modificatif du 4 décembre 2018 susvisé,

SUR PROPOSITION du Secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1 - ABROGATION

L'arrêté n° 2018.PREF.DCPPAT/BUPPE/247 du 4 décembre 2018 modifiant l'arrêté n° 2018.PREF.DCPPAT/BUPPE/229 du 14 novembre 2018 portant renouvellement de la Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour le département de l'Essonne est abrogé.

ARTICLE 2 – DÉLAIS DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles par voie postale (56 avenue de Saint-Cloud, 78011 Versailles) ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication ou de sa notification.

ARTICLE 3 – EXÉCUTION

Le Secrétaire général de la préfecture de l'Essonne et la Présidente de la Commission sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture accessible sur le site www.essonne.gouv.fr. Il pourra être consulté auprès du secrétariat de la Commission en préfecture de l'Essonne ou au greffe du Tribunal Administratif de Versailles.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général


Benoît KAPLAN